



Comment se séparer sans heurts ?

Par **yaakab**, le **14/09/2010** à **16:47**

Bonjour,
Mon épouse et moi sommes mariés sous le régime de la communauté universelle depuis 8 ans, nous avons 2 enfants et une maison achetée il y a 4 ans.
Je souhaite la quitter, et mon épouse veut conserver la maison et la garde principale des enfants, ce à quoi je consens.
Je voudrais savoir quels sont nos droits respectifs et quelles démarches faire pour me protéger au mieux lors d'un éventuel divorce avenir.

Par **mimi493**, le **14/09/2010** à **17:25**

Tous vos biens sont communs, y compris ceux acquis avant le mariage et ceux reçus par héritage, legs et donation.
Au minimum, tous les biens doivent être partagés par moitié, y compris le passif, s'il y a un crédit en cours. Mais on peut faire un partage inéquitable.
Est-ce qu'il y a un crédit en cours ?
Est-ce qu'il y a une disparité de niveau de vie entre les deux (salaires de chacun) ?

Par **yaakab**, le **15/09/2010** à **08:40**

Il y a effectivement DES crédits en cours (maison, travaux, voiture).
Je touche environ 300 à 400 euros de plus que mon épouse. Je suis à temps plein et elle à 80%.

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **10:34**

Le problème quand on est très endetté, c'est qui va payer les crédits, c'est qui va garder les biens payés par ces crédits.
Et ça se finit souvent par devoir vendre la maison pour solder les crédits.
Il faut régler le côté financier en premier.